

## Informations et conseils didactiques pour les enseignant-e-s

### *Informations générales*

Cette brochure fournit des informations aux enseignant-e-s pour une communication ouverte et une attitude experte en contact avec les étudiant-e-s handicapé-e-s, dans le cadre de l'enseignement présentiel ou des études autonomes guidées ainsi que dans le contexte des tests et des évaluations. Le prospectus vise à sensibiliser et à soutenir les enseignant-e-s. Il aide à reconnaître et prendre en compte les besoins des étudiant-e-s concerné-e-s et permet ainsi aux personnes handicapées d'étudier sans obstacles.

Les étudiant-e-s handicapé-e-s ont des besoins spécifiques liés aux études qui ne sont pas toujours identifiables au premier abord et qui diffèrent également selon l'individu.

Les personnes handicapées sont généralement expertes dans leur propre domaine. Elles savent, grâce à leur biographie (éducative), quels ajustements techniques, personnels ou didactiques sont nécessaires et quelles mesures – souvent simples – peuvent être prises pour améliorer leurs situations d'apprentissage, de travail et d'examen. Renseignez-vous!

Afin de prendre en compte des besoins qui peuvent ne pas avoir été reconnus, en particulier ceux des personnes ayant un handicap invisible, il est recommandé de s'adresser aux étudiant-e-s au début du semestre ou du cycle de cours comme suit par exemple: « Si l'une ou l'un d'entre vous a, en raison d'un handicap, besoin d'une aide particulière, veuillez m'en informer à la fin du cours ou par e-mail. » Une telle déclaration protège la vie privée des étudiant-e-s et permet de définir les étapes suivantes dans le cadre d'un entretien personnel.

Si, en raison de leur handicap, des étudiant-e-s nécessitent **une compensation des inégalités légalement garantie**, l'organisme responsable de la haute école se chargera en principe de clarifier la question ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des mesures de compensation. Vous pouvez obtenir une expertise complémentaire sur la compensation des inégalités auprès des spécialistes ou des centres spécialisés de votre établissement. Vous trouverez une brochure sur le processus de compensation des inégalités sur <http://www.swissuniability.ch>.

### *Besoins spécifiques des personnes dyslexiques*

La dyslexie se réfère généralement à des problèmes de lecture, de compréhension et d'écriture. Ce phénomène englobe une série de symptômes qui se produisent à des degrés divers, indépendamment de l'intelligence. Il n'existe ni syndrome ni définition uniques. Par conséquent, il n'existe pas qu'UNE forme de dyslexie et les besoins qui en découlent sont différents pour chaque personne concernée.

Bien que la dyslexie soit une faiblesse partielle en matière de performances, elle peut avoir un impact sur le quotidien « non textuel », par exemple sur l'auto-organisation, l'ordre, les langues étrangères, les mathématiques, la perception spatiale et l'orientation. Ces besoins doivent être pris en compte dans la mesure du possible (p. ex. en apportant un soutien à la compréhension des tâches).

En Suisse, les termes dyslexie et légasthénie sont généralement utilisés comme synonymes.

Les personnes dyslexiques étudient au niveau universitaire ou travaillent également avec succès. Leur capacité intellectuelle ne doit pas être mise en doute en raison d'éventuelles faiblesses d'écriture et de lecture.

## **Conseils et recommandations pour les cours, les études autonomes, les examens et les contrôles de connaissances**

1. Optez pour l'oral au lieu de l'écrit: permettez, dans la mesure du possible, l'enregistrement des cours ou la remise de contrôles de connaissances sous forme de podcasts par exemple. Interrogez oralement et adaptez les contrôles de connaissances de telle sorte qu'ils puissent être rendus sous forme multimédia. Essayez, si possible et si souhaité, de répondre aux e-mails par messages vocaux ou par téléphone.
2. Appliquez les principes typographiques de lisibilité des textes de la même manière que pour les personnes malvoyantes (voir la brochure « Étudier avec des déficiences visuelles »).
3. Exprimez-vous par écrit le plus simplement possible et fournissez des textes compatibles avec les fonctions de lecture automatique et les logiciels d'explication automatique des mots.
4. Si possible, fournissez à l'avance tous les documents écrits sous forme numérique.
5. Accordez plus de temps pour les travaux écrits, ne demandez pas de textes manuscrits et autorisez toutes les aides disponibles telles que les programmes de lecture.
6. Si possible, encouragez la méthodologie des études autonomes (guidées) qui permet aux étudiant-e-s dyslexiques d'étudier à leur propre rythme.
7. Évitez les expositions: ne demandez pas aux personnes dyslexiques de lire devant la classe ou de rédiger un protocole en direct (flipcharts) afin d'éviter de leur éviter des situations embarrassantes.
8. Respectez les blocages récurrents et n'insistez pas lorsque ceux-ci surviennent.
9. Essayez d'enseigner avec des « ancrages visuels » pour permettre de mieux se souvenir du contexte.
10. Pensez qu'il est probable que vous connaissez plusieurs personnes dans votre établissement ayant terminé des études universitaires malgré leur dyslexie et profitez de l'occasion pour demander conseil à ces collègues.
11. Si un programme d'études exige obligatoirement une rédaction sans erreurs: déclarez-le sans équivoque dans les conditions d'admission et ne suggérez pas dans ce cas qu'une compensation des inégalités pourrait être envisagée.
12. Ne laissez pas les fautes orthographiques et syntaxiques influencer l'évaluation, même de manière implicite (voir compensation des inégalités).